

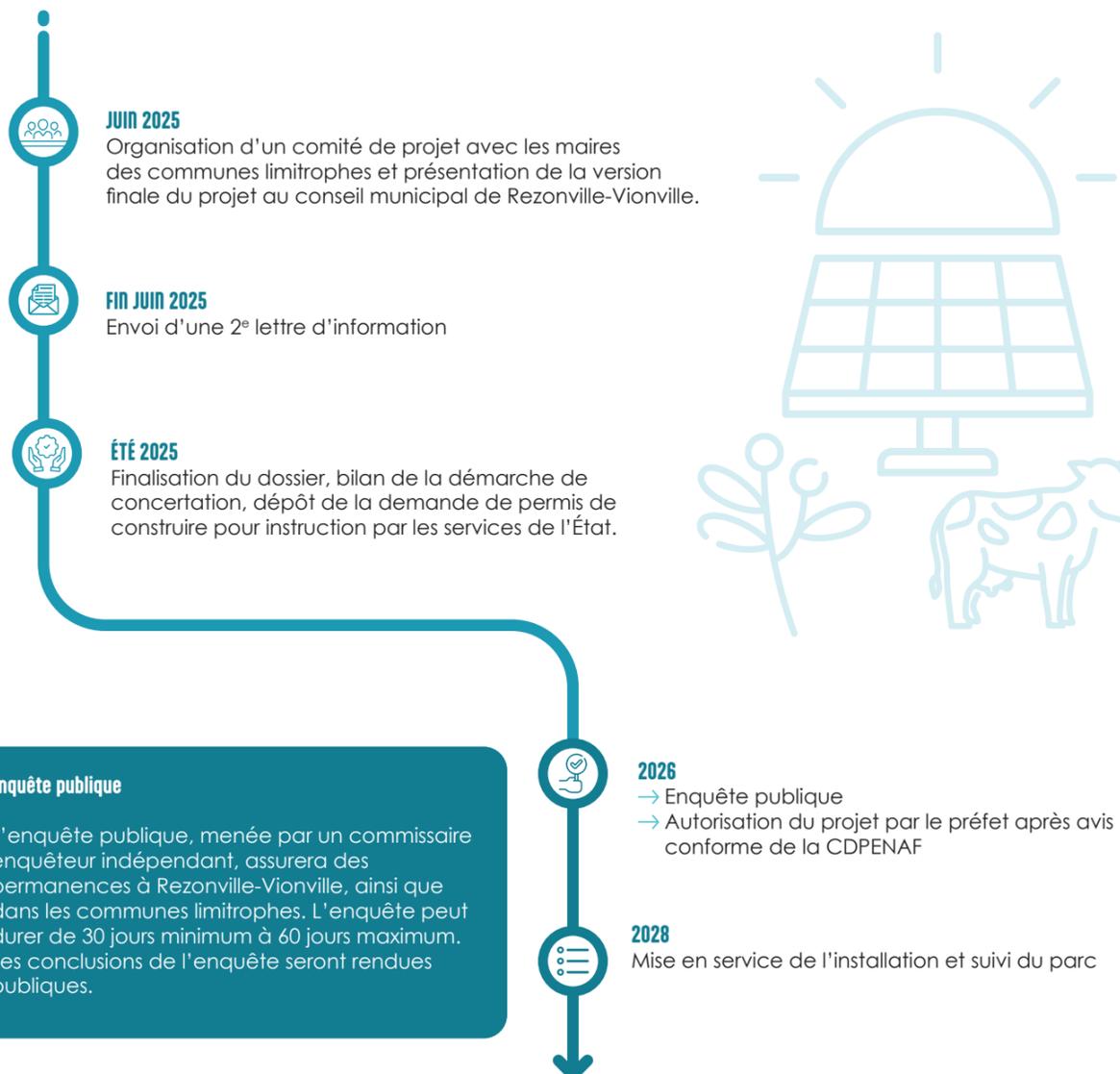
Des retombées pour le territoire

Des retombées fiscales à plusieurs échelles

Différentes retombées fiscales permettront de financer des politiques publiques au niveau local, que l'on peut estimer autour de 5 000€/MwC installé pour un projet d'énergie renouvelable



Où en sommes-nous ?



Conception : Agence Tact. Graphisme : Léa Forge. Ce document est imprimé sur du papier 100 % recyclé.

Projet agrivoltaïque AgriVizion

DESTREN ENERGIES

LETTRE D'INFORMATION - JUIN 2025

Édito

Madame, Monsieur,

Le projet agrivoltaïque en cours, porté sur la commune de Rezonville-Vionville, avance. Des études techniques ont été réalisées sur les trois exploitations agricoles partenaires : la ferme de la Gloriette, la Maison Noël et la Ferme équestre Bertrand Beck. Elles ont permis de définir les modalités d'insertion des installations photovoltaïques, de manière à concevoir un projet de moindre impact environnemental tout en optimisant la capacité de production d'électricité et en maintenant une production agricole significative.

Pour poursuivre notre démarche d'information régulière et transparente, initiée dès février avec la première lettre d'information, plusieurs temps forts ont été organisés en parallèle des études. Une conférence de presse a permis de présenter le projet aux médias locaux intéressés, donnant lieu à une publication dans le Républicain Lorrain du 20 avril 2025. Un temps de rencontre à la ferme s'est tenu le 19 avril, afin de vous rencontrer et répondre à toutes vos questions sur le projet.

Le projet a également été présenté aux élus du territoire au mois de juin. D'abord, lors d'un conseil municipal de Rezonville-Vionville le 4 juin ; puis, lors d'un comité de projet le 12 juin, réunissant des représentants de votre commune et des communes limitrophes, mais aussi de l'intercommunalité.

Cette deuxième lettre d'information s'inscrit dans la continuité de cette démarche. Vous y trouverez une présentation détaillée de l'implantation du projet et de son intégration environnementale, une mise à jour des chiffres clés et un rappel des prochaines étapes.

Nous restons à votre disposition pour toute question et vous souhaitons une bonne lecture.

Bien cordialement,

Anne-Lise Lechapelain
Ingénieur agro-développement et chargée de projet



Discutons-en !



Si vous souhaitez échanger sur le projet ou obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

Pauline Ségard, consultante à l'Agence Tact et chargée de la concertation autour du projet, est joignable :

→ par mail : pauline.segard@agencetact.fr

→ par téléphone : 07 56 27 49 11

Un projet adapté au territoire

Quelles études ont été réalisées ?

Le projet est développé de manière à tenir compte des spécificités et des enjeux de chaque parcelle agricole et du territoire environnant. Pour cela, plusieurs études techniques ont été réalisées par des bureaux d'étude indépendants, qui ont recommandé plusieurs mesures d'atténuation des impacts. C'est le gage d'une bonne intégration du projet dans son territoire.



L'étude préalable agricole, réalisée par la Chambre d'Agriculture de la Moselle, caractérise l'économie agricole du territoire avant le projet et répertorie ses potentiels effets sur celle-ci. Dans le cas où des impacts négatifs notables ne peuvent être évités ou réduits, un montant de compensation collective est calculé et celui-ci sera versé vers des mesures visant à consolider l'économie agricole du territoire.



Le bureau **Synergis Environnement** a réalisé l'**étude faune-flore** qui souligne principalement la présence de 3 habitats à forts enjeux : le plan d'eau, la zone de fourrée et les fossés.



L'**étude des sols** réalisée par le bureau Agrosol n'a permis d'identifier aucune zone humide dans la zone d'étude. En revanche, de la végétation caractéristique de zones humides a été identifiée sur certaines franges de parcelles.



Le bureau d'étude **Résonance** a analysé les éléments paysagers présents autour de la zone d'étude, les éventuels enjeux, les points sensibles de co-visibilité, et la manière dont le projet pourrait les impacter. Des mesures d'atténuation et d'intégration ont été proposées et appliquées.



Mesures ERC : Les projets agrivoltaiques sont soumis à la séquence **Éviter – Réduire – Compenser** pour atténuer les impacts du projet sur le territoire. Suite aux différentes expertises et dans le cadre de la définition de l'implantation des panneaux photovoltaïques, des mesures d'évitement et de réduction des impacts ont été prises.

Le projet en chiffre



3 exploitations



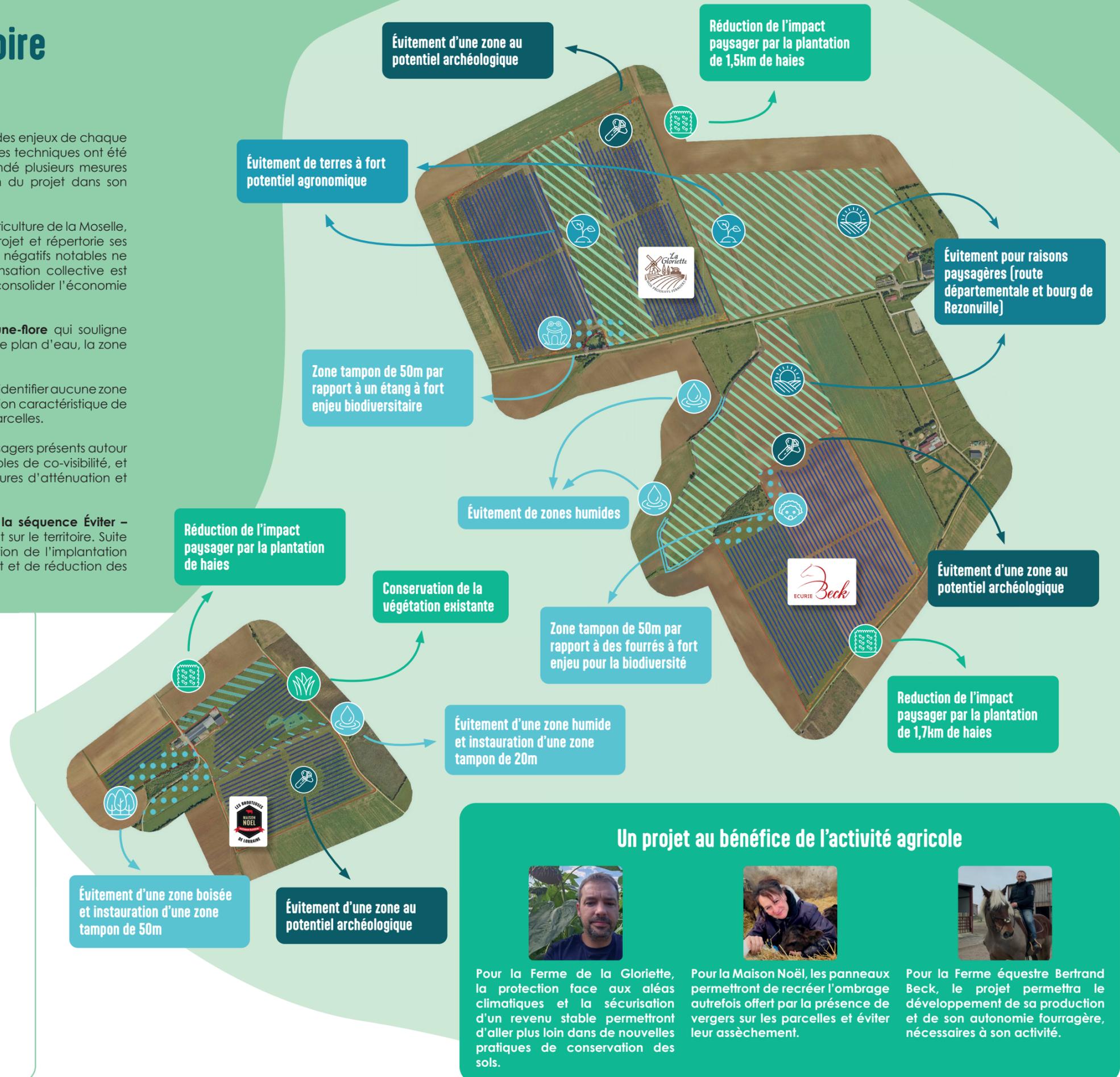
160 ha de zone d'étude pour **90 ha** retenus pour l'implantation de panneaux photovoltaïques pour une puissance installée de **50MWc**



Une production estimée à **65 GWh par an**



Correspondant aux besoins d'énergie de **12 800 foyers** de la région Grand-Est



Un projet au bénéfice de l'activité agricole



Pour la Ferme de la Gloriette, la protection face aux aléas climatiques et la sécurisation d'un revenu stable permettront d'aller plus loin dans de nouvelles pratiques de conservation des sols.



Pour la Maison Noël, les panneaux permettront de recréer l'ombrage autrefois offert par la présence de vergers sur les parcelles et éviter leur assèchement.



Pour la Ferme équestre Bertrand Beck, le projet permettra le développement de sa production et de son autonomie fourragère, nécessaires à son activité.